

L'ABBAYE DE CLAIRLIEU

ORDRE DE CITEAUX ;

par M.HENRI LEPAGE.

L'abbaye de Clairlieu mérite d'occuper un des premiers rangs parmi les établissements religieux qui se créèrent en Lorraine dans le courant du xii^e siècle , non-seulement à cause de son origine princière, mais aussi en raison de l'importance dont elle jouit et des particularités qui se rattachent à son histoire.

Ses archives, autrefois considérables, comme l'atteste l'inventaire qui en a été conservé, ne sont pas, malheureusement, parvenues intactes jusqu'à nous : elles ont subi de nombreuses et à jamais regrettables mutilations ; beaucoup de pièces en ont été enlevées ; celles qu'on a respectées ont été impitoyablement dépouillées des sceaux qui y étaient appendus, et

dont la longue série offrirait aujourd'hui un ample sujet d'études aux amateurs de sigillographie.

Néanmoins, en dépit des spoliations commises sur elles par l'ignorance ou par le vandalisme, les archives de Clairlieu sont loin d'avoir perdu toutes leurs richesses : elles renferment encore bien des documents restés inconnus et à l'aide desquels, même après ce qui a été fait, il est possible de tracer une monographie neuve et intéressante de cette ancienne abbaye. Telle est la tâche que j'ai essayé de remplir.

Mon travail est divisé en deux parties : la première, subdivisée elle-même en deux autres, est consacrée 1°, à l'histoire de Clairlieu, 2°, à la description de son église. La seconde partie contient l'analyse sommaire d'une portion des titres que nous possédons, et la reproduction textuelle des chartes qui m'ont semblé les plus curieuses.

Cette espèce de cartulaire, en fournissant divers renseignements sur la géographie locale, permettra de relever beaucoup d'erreurs étymologiques que la critique n'a pu complètement détruire, et offrira, en même temps, comme un spécimen de monuments diplomatiques appartenant à différentes époques.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Le duc Mathieu 1er, qui régna de 1139 à 1176, est regardé comme le fondateur de l'abbaye de Clairlieu, et cette opinion, formulée par nos anciens historiens, a été adoptée par tous ceux qui les ont suivis. Elle est fondée, sans doute, mais pas d'une manière absolue, car c'est à un autre prince que Mathieu qu'il faut attribuer l'établissement des religieux de Citeaux près de la capitale de la Lorraine.

Vers l'an 1150, et dont Calmet lui-même nous l'apprend,

Gérard II, comte de Vaudémont, pria Guillaume, abbé de Bithaine, au comté de Bourgogne, de lui envoyer quelques-uns de ses religieux pour fonder une maison de leur ordre dans ses Etats. Cette requête ayant été favorablement accueillie, Gérard abandonna aux disciples de saint Bernard des terres situées dans les environs de Chaligny, au lieu appelé Ferrière, et dépendant, on ignore en vertu quel titre, du domaine temporel de la cathédrale de Metz. Aussi, Etienne de Bar, évêque de cette ville, fut-il appelé à confirmer la donation du comte de Vaudémont ; ce qu'il fit par une charte datée des ides de novembre de l'année 11501.

Aussitôt entrée en possession des héritages que Gérard lui avait concédés, la colonie de Citeaux se construisit une habitation, puis se mit à défricher le sol ingrat sur lequel elle s'était établie. Elle commençait à retirer les premiers fruits de ses peines quand la méchanceté des habitants vint la troubler dans ses pieuses et utiles occupations.

Les religieux s'adressèrent alors au duc Mathieu et lui demandèrent de leur accorder des terres dans quelque solitude où il leur fût permis de vivre en paix. Ce prince fit droit à leur prière et leur concéda, dans une gorge de l'immense forêt de Heys, un endroit que sa situation avait fait surnommer *Amelen* ou *Amer-Lieu*.

Ces particularités sont rappelées dans une charte² de Pierre de Brixey, évêque de Toul, de l'an 1176, dont le P. Vignier³ a donné la traduction d'après un cartulaire du XV^e siècle⁴, qui existe encore parmi les titres de Clairlieu.

1. Voir à la seconde partie, pièce I.

2. Pièce VIII.

3. *La véritable origine des tres-illustres maisons d'Alsace, de Lorraine, d'Autriche...*

4. Ce cartulaire, composé de 18 feuillets en papier, a été écrit à la

voici à peu près, en quels termes s'exprime le prélat, après avoir énuméré, en commençant, les services rendus par l'ordre de Cîteaux - « Les religieux frères de ce saint ordre, envoyés par l'autorité de leurs saints pères comme jettons de saintes mouchettes pour mellifier, enquerrant très-ardemment en nos marches et contrées mansion congrue à leur conversation; lesquels, à cette fin peut-être que la constance de leur foi fût éprouvée, ayant choisi et obtenu une terre maigre et sèche au val qui est sous Chaligny, commencèrent à y édifier une maisonnette qu'ils appelèrent Ferrière, trop dure et infructueuse pour cause des cœurs de fer, ceux qui ceux qui demeuraient autour d'eux. Pour quoi, a cause de la sécheresse et stérilité de ce lieu, et surtout pour fuir le hutin du peuple d'alentour, ils résolurent de s'en départir, soupirant de parvenir en un lieu désert plus désolé et en une plus vaste solitude. Sur lesquels frères le noble prince Mathieu, duc et marchis de Lorraine, mû de grande compassion parce qu'ils étaient pauvres d'esprit et qu'ils avaient résolu d'être en exil en lieu sauvage afin de devenir éternellement compagnons des saints de Dieu, les prit et reçut en très-grande dévotion et les mit très-bénignement en son alleu, c'est assavoir en un val fort horrible et épineux de la forêt de Heys. Alors, ces servi-

fin du xve siècle, par Dominique de Martigny, prieur de Clairlieu il contient, outre la traduction de la charte de Pierre de Brixey et la copie de différentes autres chartes et bulles, plusieurs chapitres qu'il est assez étrange d'y rencontrer, et dont voici l'indication : « Cy commence une dévoute oraison aux playes de Nostre Seigneur. » - « De statura et habitudine corporis domini nostri Jesus-Christi. » - « Ceulx qui ont le mal Monsieur saint Cugnyn doivent faire les abstinences qui sensuyvent tant qu'ilz sont garys, et disent les aultres qu'on lez doit faire sept ans. » - « Exemple du tonnoire, comment le diable y met painne de tout gaister et foudrier quant y fait auraige. »

1. Je, ne donne pas cette traduction tout-à-fait textuellement, mais je lui conserve autant que possible son cachet de naïve simplicité.

teurs de Dieu, prenant de la main du noble prince ce lieu si horrible et dévasté, le remercièrent très-humblement, et en peu de temps ils rendirent ce lieu si inhabitable propre et convenable à la demeure des hommes. Car ayant, selon les statuts de leur ordre extirpé et déraciné les ronces et les épines, ils élevèrent de religieuses habitations, tendant de toutes leurs forces et vertus à parvenir à ce que là où auparavant résonnaient fréquemment aux oreilles des hommes les cris et le hurlement des bêtes sauvages, retentit désormais en psaumes, hymnes et cantiques spirituels, la mélodie céleste aux oreilles des anges. Et ainsi fut édifiée, en l'honneur de la glorieuse vierge Marie, l'abbaye de l'ordre de Citeaux, appelée Clairlieu par ledit duc, comme elle l'est encore aujourd'hui. Auquel lieu se fit voir la puissance de la pauvreté volontaire, car quoique le pieux prince eût donné aux pauvres frères des terres pour leur labourage, des paturages pour toutes sortes de bétail et les autres usages dont ils pouvaient avoir besoin, néanmoins ils furent durement et longuement tourmentés en labourant, souffrant bien des privations pour leur nourriture et leur habillement. Et le susdit prince, non content d'avoir donné de son vivant beaucoup de biens à ce monastère, se donna encore à lui après sa mort pour y être enseveli. Et petit à petit, ceux qui demeuraient dans le voisinage commencèrent à lui apporter leurs aumônes comme avait fait le duc Mathieu, lequel, après avoir, pendant sa vie témoigné son affection à son abbaye de Clairlieu, ne l'oublia pas au moment de sa mort ; car, par son testament, il donna à cette maison sa vigne de Nancy, non-seulement comme elle était alors, mais encore telle que les religieux voudraient l'agrandir. Il leur donna aussi son breuil sous Chanteheux, son moulin sur le Madon, leur permit de défricher des terres et d'étendre leur culture dans la forêt de Heys aussi loin qu'ils

voudraient autour de leur monastère, leur donna du bois à brûler, la païsson pour leurs porcs et le droit de pâture pour leur bétail. Après quoi, disant adieu aux misères de ce monde, il entra dans la voie de toute chair ; il mourut, et nous l'ensevelîmes, dans ce lieu, avec grands cris et lamentations de tout son peuple, le deux des ides du mois de mai¹ »

La charte du duc Mathieu, dont fait mention celle de Pierre de Brixey, est datée de l'an 1159 ; ce prince y déclare que, conjointement avec Berthe, sa femme, Mathieu et Ferry, ses fils, et Robert, son frère, il a donné à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie, à Widric, abbé de Clairlieu , et à ses religieux l'endroit qui s'appelait autrefois Ameleu (Amer-lieu) et maintenant Clairlieu, du nom que le prince lui-même lui a imposé (*locum illum qui quondam vocabatur Amelum, nunc autem nuncupatur Clarus locus, me autem hoc nomen illi imponente*), pour y établir une abbaye composée de douze moines clercs, avec un abbé, et d'autant de frères laïcs qu'il sera nécessaire; laquelle abbaye sera érigée en l'honneur de notre seigneur Jésus-Christ, de la bienheureuse Mère de Dieu, de saint Jean-Baptiste et des apôtres Pierre, Paul et André².

1. On lit à la fin d'une charte du duc Simon II pour l'abbaye de Bouxières-aux-Dames : *Quam nostram donationem , ut posteri nostri duces firman habent, eam sigillo nostro muniri fecimus, VIII^o junii et anno quo pater meus Matheus fuit sepullus in monasterio Clari loci, ubi hec carta scripta fuit, anno incarnationis dominice M^o C^o LXXVI^o.* (D. Calmet, 1^{re} édit. t. II, pr. col. 371.)

Afin d'éviter des répétitions inutiles , je dois prévenir ici le lecteur que toutes mes indications relatives à dom Calmet, renvoient à la 1^{re} édition de son Histoire de Lorraine.

2. L'original de cette charte n'existe plus aux Archives ; il n'y en a qu'un vidimus en parchemin, de 1315, et une copie dans le cartulaire dont il a déjà été parlé, Dom Calmet (t. II, pr. col. 456) et le P. Vignier (p. 120) l'ont publiée.

Ainsi, grâce à la colonie de Citeaux, ce qui n'était d'abord qu'une affreuse solitude, peuplée seulement d'animaux sauvages, devint une vallée fertile, dont le nom, transformé par la volonté du prince, est arrivé jusqu'à nous pour rappeler le souvenir et attester les travaux des religieux qui y fixèrent les premiers leur demeure. En interrogeant les archives des autres abbayes qui s'élevèrent en si grand nombre dans nos contrées, on trouverait beaucoup de faits analogues à celui que je viens de signaler, et on acquerrait la preuve des services rendus à l'agriculture par les anciens établissements religieux.

Aucun document ne nous apprend à quelle époque furent terminés les bâtiments conventuels et l'église de Clairlieu ; il est permis de supposer toutefois qu'ils étaient, sinon complètement achevés, du moins fort avancés à l'époque où mourut le duc Mathieu.

Vers l'an 1195, la duchesse Berthe alla rejoindre son époux dans la tombe et voulut être inhumée dans le monastère à la fondation duquel elle avait coopéré.

L'exemple de ces illustres personnages trouva de nombreux imitateurs : les deux successeurs de Mathieu, les comtes de Vaudémont, les évêques de Toul et de Metz, des seigneurs ecclésiastiques et laïcs, de simples particuliers même, vinrent à l'envi déposer leurs offrandes sur l'autel de Clairlieu ; les souverains pontifes s'empressèrent de confirmer ces pieuses donations, en y joignant la concession de nombreux privilèges,

Aussi l'abbaye naissante parvint-elle rapidement à un haut degré de splendeur et de richesse, grâce surtout au profit qu'elle savait tirer des biens qu'on lui octroyait. On abandonnait à ses religieux des terres incultes, et ils les défrichaient; des déserts, et ils y construisaient des métairies ; des côteaux où ne poussaient que des ronces et des épines, et ils

y plantaient des vignes qui, cultivées avec intelligence, fournissaient d'excellentes récoltes aux celliers du monastère. Ainsi c'est à eux que semble redevable de la réputation dont elle jouit encore aujourd'hui la contrée des environs de Nancy qu'on désigne sous le nom de côte des Chanoines et qu'on appelait autrefois la côte des Moines et des Chanoines, parce qu'elle appartenait à l'abbaye de Clairlieu et au chapitre de Saint-Georges. Je ne rapporterai pas ici toutes les donations¹ faites à Clairlieu, je me bornerai à mentionner celles qui contiennent quelque particularité intéressante, ou qui permettent de constater les accroissements successifs de ses propriétés.

Deux chartes de Henri de Lorraine², évêque de Toul, de 1127 à 1168, nous apprennent, par exemple, qu'à cette époque, si rapprochée de sa fondation, l'abbaye possédait déjà, outre le fond sur lequel elle était bâtie et un territoire assez considérable aux environs, la pêche dans la Moselle par tout le ban de Chaligny, des prairies près de ce village et de Pont-Saint-Vincent, un bien allodial nommé Benevise, situé dans la paroisse de Germiny, les dîmes de cet alleu, des terres et des droits de vaine pâture sur les bans d'Ochey, de Bicqueley, de Maizières, l'étang et le moulin près de Nancy, des vignes à Vandoeuvre, des champs et des pâturages à Ludres, l'alleu de Bedon, des vignes à Remicourt, à Laxou et en plusieurs autres lieux, etc., etc.

Une bulle du pape Lucius III, de l'an 1183³, signale de notables accroissements dans les domaines de l'abbaye : on voit figurer, au nombre de ses nouvelles propriétés les gran-

1. voir le catalogue et le cartulaire des principaux titres de Clairlieu dans la seconde partie de ce travail.

2. Pièces IV et V.

3. Pièce XIII.

ges des Gimées, de Forêt et de Nouveau-Lieu, deux manses à Laxou, la vigne de Ludres, le vivier de Nancy, le moulin de Ville-sur-Madon et une maison au même lieu, des près à Udemeix, ban de Laneuveville, une maison à Metz , une autre à Toul, avec une vigne, des terres à Tantonville et à Lupcourt.

Le souverain pontife ne se borne pas à confirmer les donations faites aux religieux de Clairlieu, il accorde encore à ceux-ci différents privilèges et prend tous les moyens qui sont en son pouvoir pour les mettre, eux et leurs biens, à l'abri des violences et des rapines si communes à cette époque. Ainsi, il défend à qui que ce soit d'exiger d'eux la dîme des terres qu'ils cultiveront de leurs propres mains ou feront cultiver à leurs frais, ni de ce qui sert à la nourriture de leurs bestiaux. Il leur permet de recevoir les clercs et les laïcs qui, pour renoncer au monde, voudront entrer dans leur monastère, et de les y garder. Il défend à tout individu de se saisir d'un homme ou de le tuer, de se rendre coupable d'un vol, de mettre le feu, de se livrer à aucun acte de violence ou de brigandage dans l'enceinte de leurs métairies. Il défend à tout religieux qui aura fait profession à Clairlieu, d'en sortir sans le consentement de l'abbé, et à qui que ce soit de le retenir sans avoir fourni des lettres de caution. Il ordonne que si l'évêque dans le diocèse duquel l'abbaye est située, refuse, après en avoir été requis humblement à trois reprises différentes, de bénir un abbé nouvellement élu, il soit permis à celui-ci de bénir ses propres novices et de remplir les autres fonctions attachées à sa dignité jusqu'à ce que l'évêque, revenu de ses rigueurs, consente enfin à accorder la bénédiction à l'abbé. Que si un prélat exige des abbés de Citeaux quelque chose au-delà de l'obéissance qui lui est due, et cela contrairement aux libertés de l'ordre, il soit permis aux abbés de refuser ce

qui leur sera demandé, afin que cet ordre, qui a vécu indépendant, ne tombe pas dans les liens d'une servitude perpétuelle. Que personne, enfin, n'inquiète les religieux, n'enlève leurs biens, ne les détienne et n'y porte aucune atteinte. Le pontife termine en menaçant de sa malédiction ceux qui ne se conformeront pas à ses ordres, et en promettant les récompenses éternelles à ceux qui y obéiront.

En 1195, le pape Célestin III renouvela la confirmation donnée par Lucius, ainsi que les prescriptions contenues dans la bulle que je viens d'analyser.

Dans l'intervalle de douze années qui sépare ces deux actes, de nouvelles et assez importantes donations avaient été faites à l'abbaye de Clairlieu : on les trouvera mentionnées, soit dans les titres qui les contiennent, soit dans des chartes confirmatives émanées des évêques de Toul Pierre de Brixey et Eudes de Lorraine¹. Beaucoup d'autres documents postérieurs attestent également en quelle faveur était près des princes, des seigneurs et des abbés des autres monastères celui qu'avait fondé la piété de Mathieu 1^{er}.

Toutefois, quelle que fût la vénération qui entourât l'asile où ce prince était inhumé, elle ne le protégea pas toujours contre les violences et les déprédations : c'est ainsi qu'en 1271, on voit un duc de Lorraine, Ferry II, donner aux religieux de Clairlieu une somme de 40 sous tulois à prendre sur les fours banaux de Nancy, en récompense des dommages que lui et ses gens de guerre leur avaient fait souffrir².

Quelques années après (1284), Henry, comte de Vaudémont, leur donne, pour un semblable motif, le four banal de Chaligny.

1. Pièces XIV, XV, XVI, XXIII, XXIV, XXVIII.

2. Pièce LXXII.

Les papes, de leur côté, ne négligeaient aucune occasion de témoigner à l'abbaye l'affection qu'ils avaient pour elle. En 1250, Innocent IV permet aux religieux de succéder à leurs parents, et de posséder, comme s'ils étaient restés dans le monde, les biens meubles et immeubles qui pourraient leur advenir, à quelque titre que ce fût.

En 1291, Nicolas IV, afin de raviver le zèle des fidèles à l'égard de cette maison, accorde indulgence plénière d'un an et quarante jours aux personnes qui en visiteront dévotement l'église à certaines fêtes de l'années.

En 1312, enfin, Clément V, par un assez étrange privilège, dispense les moines d'acquitter les dettes de leurs prédécesseurs à moins qu'elles n'aient été contractées pour inutilité du couvent.

En même temps celui-ci continuait à recevoir de pieuses offrandes qui, s'accumulant de siècle en siècle, finirent par lui assurer un riche patrimoine. La plupart de ces donations ont pour motif le salut de l'âme du donateur, lequel réclame, en échange des biens dont il consent à se dépouiller, soit des anniversaires, soit la participation aux prières de la communauté. Mais quelques-unes présentent un caractère particulier et méritent d'être signalées comme peignant les mœurs de l'époque ou comme rappelant des faits qui tiennent intimement à l'histoire même de l'abbaye.

En 1193, Gauthier de Nancy ayant renoncé au monde pour prendre l'habit religieux à Clairlieu, donne à l'abbaye trois maisons à Nancy et ce qu'il possédait sur le ban de cette ville, deux vignes à Laxou, sa part dans le bois de Saulxures et ce qu'il avait à Remicourt.

En 1308, 1367 et 1386, Gérard, Gauthier et Pierre de Pulligny donnent des rentes en argent à l'abbaye de Clairlieu et élisent leur sépulture dans l'église, où Gauthier avait fondé

une chapelle qui portait son nom. Au don de 40 sous messins sur sa part du moulin de Pulligny , ce dernier avait ajouté tous les harnois de ses chevaux. Gérard avait également offert ses chevaux et leurs harnois.

Simonin de Chavigny avait aussi donné aux religieux, pour être inhumé dans leur église, six resaux de blé sur son gagnage de Chaligny.

En 1360, Liétard de Villers, animé d'un zèle religieux plus ardent, se donne « en corps et en âme à l'abbé et aux religieux de Clairlieu, pour les servir et obéir à leurs commandements¹.

En 1408, un individu de Ludres et sa femme abandonnent pareillement leurs biens et leurs personnes à l'abbaye, à condition que celle-ci les entretiendra, durant tout le cours de leur vie, « de vivre, de vesture et de chaussure². »

En 1391, un nommé Mengin, des Neuves-Maisons, avait, en échange de différentes donations obtenu d'avoir sa sépulture à Clairlieu.

Les seigneurs de Remicourt y avaient aussi choisi leur dernière demeure : en 1362, Renaut, l'un d'eux, demande à être inhumé près de Geoffroy, son père, et de Sibille, sa mère. Un membre de la même famille avait assigné à l'abbaye une certaine quantité de harengs sur sa grange de Brabois.

De 1409 à 1447, on trouve plusieurs donations faites par des habitants de Laxou pour être admis dans la confrérie de la conception Notre-Dame de Clairlieu.

Le testament d'Alix de Vaudémont, dame du Chastelet et de Chatel-sur-Moselle, daté de 1413, nous apprend que cette princesse était enterrée devant le maître-autel de l'église.

1. Pièce CVIII.

2. Pièce CXV.

En 1424, le duc Charles II, par une clause de son second testament, donne, « pour Dieu et en aulmosne, à l'eglise de Clerleu, cent florins pour une fois, pour mettre en réparation en ladite eglise au plus nécessaire que faire se pourra, pour estre participant à tousjoursmais de tous les bienfaicts, messes, prieres et oraisons qui se font en ladite eglise¹. »

Un acte capitulaire du 27 juillet 1460, mentionne diverses donations faites à l'abbaye par feu Jean de Fléville et Marguerite de Chambley, sa femme, pour la célébration de messes « en la chapelle qu'on dit la chapelle des seigneurs de Fléville. »

En 1485, Marguerite de Ville, dame de Pont-Saint-Vincent, élit sa sépulture dans la même église, « en la chappelle des seigneurs de Germiny, si possible est, ou au plus pres d'icelle chapelle, » et donne une somme de mille francs, tant pour anniversaires et participation aux prières des religieux, que « pour aider à reparer les edifrices d'icelle eglise, demoluz et ruynez au moyen des guerres. »

Ce titre prouve qu'en dépit de la protection des papes, des évêques, des ducs de Lorraine, et même de celle de l'empereur, octroyée par un diplôme de l'année 1354, l'abbaye de Clairlieu n'était pas à l'abri des violences des gens de guerre. Cette fois, c'étaient sans doute les Bourguignons qui, après l'avoir dévastée, avaient ruiné ses bâtiments, lesquels, pendant le second siège de Nancy par Charles-le-Téméraire, avaient abrité momentanément les hardis capitaines qui tentèrent,

2. Dom Calmet, 1. 111, Pr. col. 189.

On lit aussi dans le testament du duc Jean Ier (1377) : « Je donne et ordonne à religieuses personnes l'abbei et le couvent de l'englise de Clairlieu prez de Nancey, pour prier Dieu pour moi, quarante petits Florins viefs de boin or et de juste pois. » (Traité historique... sur) l'origine... de la maison de Lorraine (par Hugo), Pr., P. 145.

pour pénétrer dans la capitale, l'audacieuse entreprise où Chiffon perdit la vie¹.

Plus tard, cette abbaye ressentit encore le contre-coup des événements dont notre pays fut le théâtre : en 1567, ses religieux, « craignant la fureur des partis huguenots qui infestaient la Lorraine et singulièrement les environs de Nancy, » se retirèrent dans les bois de Heys, emmenant avec eux leurs troupeau². Au XVII^e siècle, elle eut bien d'autres maux à souffrir, et nous la verrons, à cette époque calamiteuse, perdre tout à la fois, pour un moment, et sa population, et l'éclat dont elle avait brillé jusqu'alors.

Mais avant d'arriver à ces temps de triste mémoire, je dois mentionner quelques nouveaux faits destinés à compléter les annales de Clairlieu.

« L'église de cette abbaye, dit Lionnois, cessa d'être la sépulture des grands seigneurs, dès que nos souverains eurent choisi la leur à Saint-Georges et aux Cordeliers de -Nancy. » Il peut y avoir quelque chose de vrai dans cette assertion, toujours est-il cependant que, même après la fondation de Saint-Georges (1339), plusieurs membres de familles distinguées de la Lorraine se firent encore inhumer à Clairlieu : tels furent, entr'autres, comme on vient de le voir, les Pulligny et les Fléville.

L'érection de ces deux églises princières n'arrêta pas non plus tout-à-fait le cours des pieuses donations en faveur de Clairlieu, et celles-ci se continuèrent dans les siècles suivants, quoique moins nombreuses et moins abondantes.

1. Chronique de Lorraine, dans Dom Calmet, t. III, pr., col. 94.

2. Cette particularité se trouve consignée dans un passage de l'inventaire, à la suite duquel on lit : « On voit par la lecture des pièces de cette liasse (qui n'existe plus) la gêne et la misère dont ces solitaires étaient accablés dans ce réduit des bois. »

En 1515, Pierre Pellegrin, seigneur de Remicourt et premier valet de chambre du duc Antoine, y fonde l'antienne *Sancta et immaculata virginitas*, et fait présent à l'église d'un « beau calice d'argent doré estimé et prisé à la valeur de 50 francs, décoré de ses armes et de celles de Madelaine Symier, sa femme ; plus, d'une chasuble de satin cramoisi.

Claude Pellegrin de Remicourt, seigneur de Brabois, fonde, en 1538, plusieurs luminaires en la chapelle que Pierre Pellegrin, son frère, prieur de Clairlieu, avait fait construire dans l'église de l'abbaye.

En 1586, Anne du Châtelet, abbé commendataire de Clairlieu, dont l'église servait de sépulture à plusieurs membres de sa famille, y fait une dotation pour une messe du Saint-Sacrement, qui se célébrait le jeudi de chaque semaine.

Cette église ne s'enorgueillissait pas seulement de renfermer les mausolées de quelques-uns de ses bienfaiteurs, mais encore de posséder des reliques précieuses, qui ne devaient pas médiocrement contribuer à exciter en sa faveur la piété des fidèles. On y voyait notamment, des morceaux du saint sépulcre de Jésus-Christ, de la pierre sur laquelle Notre-Seigneur reposa sa tête, du pain qui resta « après la réfection des cinq mille hommes, » un fragment de la vraie croix, des ossements d'un grand nombre de saints, de saintes, de vierges et de confesseurs. Son trésor contenait aussi beaucoup de vases sacrés et des ornements ecclésiastiques de toute espèce¹.

Dès la première moitié du XIV^e siècle, l'abbaye de Clairlieu avait jugé nécessaire de se donner un sceau pour apposer aux actes émanés de la communauté : on y voit la Vierge couronnée, tenant l'enfant Jésus droit sur ses genoux ; elle est assise sur un autel aux extrémités duquel sont deux anges

1. Pièces CXXXV et CXXXIX.

ailés et debout, dont l'un joue du triangle. Le champ est semé d'étoiles et entouré d'une guirlande formée d'arcs de cercle aboutés. La légende ne laisse aucun doute sur l'époque où ce sceau commença à être employé ; on y lit, en effet, entre deux grénets :
+ S : CO[N]VENTVS : CLARI : LOCI : CO[N]STITVTVM :
ANNO : D[OMI]NI : M : CCC : XXXVI



Les abbés de Clairlieu devaient avoir depuis longtemps un sceau particulier ; mais on ne le trouve pour la première fois qu'en 1295, appendu à un titre que je mentionnerai plus loin.

1. Sceau en cire verte, pendant à un titre du 13 mars 1494, qui sera analysé dans la seconde partie. (Trésor des Chartes de Lorraine, layette fondations, n° 176.)

Ce sceau et les deux que je donne à la seconde partie, ont été dessinés par notre collègue M. Georges Boulangé.

Pendant la dernière période que je viens de parcourir, une révolution s'était accomplie dans le gouvernement intérieur de Clairlieu : à ses abbés réguliers avaient succédé des abbés commendataires, dont le premier, nommé en 1541, fut Henri de Haraucourt, moine de Saint-Epvre de Toul, et déjà pourvu de l'abbaye de Bouzonville. On ne sait rien des causes qui amenèrent ce nouvel état de choses, lequel dut avoir, pour Clairlieu comme pour les autres monastères où il fut introduit, de fâcheuses conséquences.

Henri eut pour successeurs Anne et René du Châtelet, puis le cardinal Charles de Lorraine, fils du duc Charles III.

Celui-ci ne conserva le titre d'abbé de Clairlieu que dix années environ, et en 1604¹, il se démit de cette dignité pour être placé à la tête du chapitre de la nouvelle église Primatiale que son père venait de fonder.

L'établissement de cette église apporta encore des changements dans l'administration de l'abbaye de Clairlieu : à la suite d'un concordat passé, le 29 avril 1603, entre le cardinal de Lorraine d'une part, l'abbé de Morimond, de qui relevait leur monastère, et les religieux de Clairlieu d'autre part ; concordat ratifié par Charles III le 7 août 1604, le titre d'abbé commendataire fut supprimé, et les biens qui formaient la mense abbatiale furent affectés à celle du primat. En échange de cet abandon, les religieux furent remis en leur ancienne possession du droit d'élire un abbé régulier, lequel aurait la première place à la Primatiale après le primat, le jour de la fête de cette église, et le troisième rang seulement dans les autres cérémonies, processions ou assemblées ; il fut

1. La communauté de Clairlieu ne se composait, à cette époque, que de sept religieux dont voici les noms : Jean Petit, prieur ; Edmond Broissard, sous-prieur ; Dom Gauthier, Dom Chastel, Mansuy Guichard, Bernard Félix, prêtre ; Claude Thouvenin, sous-diacre.

stipulé aussi que le jour de la dédicace de la même église, il serait fourni par le chapitre à l'abbé, quand il assisterait à cette solennité, une portion de pain, de vin et de viande ; enfin, qu'il aurait le privilège de présentation à un canonicat de la Primatiale, qu'on appellerait le canonicat de Clairlieu.

Malgré les termes formels du concordat, l'exécution de la dernière clause rencontra, dès le début, des obstacles devant lesquels, « pour certains bons respects et considérations, » les religieux crurent devoir s'arrêter. Devenus moins timides après la mort du cardinal de Lorraine et celle de Charles III, ils n'hésitèrent plus à réclamer la jouissance des prérogatives qui leur avaient été solennellement concédées.

A la suite d'une requête adressée par eux au duc Henri, ce prince rendit (1614) un arrêt qui les confirma dans le droit dont ils se voyaient injustement privés ; et Dom Jean Martin, leur abbé, s'empressa d'en profiter, en présentant aussitôt au canonicat de Clairlieu Louis Charlot, cleric du diocèse de Langres¹.

Néanmoins, malgré l'arrêt que je viens de rappeler, malgré même les documents attestant que les abbés de Clairlieu exercèrent leur droit de présentation, ceux-ci n'en firent guère usage avec une pleine et entière liberté, et ils eurent à subir, presque à l'occasion de chaque vacance, soit de la part de

1. A celui-ci succédèrent . Nicolas Thieriet, curé de Ceintrey (1644 , qui se démit et fut remplacé par Francois Cherier, dit d'Amance ; Errick Vignoles, écuyer, curé de Lay et Eulmont (1660) ; Jean-Baptiste-Auguste Bichet , cleric du diocèse de Langres (1665) ; Louis Charlot, doyen de Fouvent, curé de Gilley, diocèse de Langres, et protonotaire du Saint-Siège (1708), lequel se démit; Francois Huyn, bachelier en théologie (1709) ; Benoît-Balthazard Henri de Séchamps, cleric, du diocèse de Toul (1738), présenté par les religieux, le siège étant vacant par la mort de Dom Pancheron. (Cette liste se trouve dans les papiers de Clairlieu.)

personnages puissants, soit de la part du souverain lui-même, une influence qui amoindrit considérablement l'importance de leur prérogative.

Ce ne fut pas, du reste, comme on le verra plus loin, le seul article du concordat dont l'exécution se vit entravée ou paralysée ; et les religieux, aussi bien que leurs abbés, ne tardèrent pas à voir que leurs privilèges n'étaient qu'un mot vide de sens en présence d'un pouvoir dont le despotisme voulait tout envahir. Les époques de ferveur religieuse étaient passées, et le temps n'était plus où les princes, s'ils violaient les franchises des abbayes, en faisaient publiquement amende honorable ou rachetaient leurs fautes par des fondations expiatoires.

Dom Jean Martin, docteur en théologie, avait été élevé à la dignité abbatiale par les suffrages des religieux de Clairlieu, quelque temps après la résignation du cardinal de Lorraine. Son administration, de 1604 à 1631, occupe une large place dans les annales de cette maison, non-seulement à cause de sa durée, mais encore et surtout en raison des faits intéressants qui s'y rattachent.

D'abord il a laissé un règlement qui nous initie à la vie de ses religieux¹; ensuite, et ce qui est plus important qu'un acte d'administration intérieure, c'est à lui que l'abbaye de Clairlieu semble redevable de l'établissement typographique² qui s'y

1. Pièce CXXXVII.

2. Les archives de Clairlieu ne renferment aucune pièce relative à cet établissement; on lit seulement dans l'inventaire : « La tradition de cette abbaye nous apprend qu'il y a existé autrefois une imprimerie ; l'on n'en voit d'autre trace qu'un acte de 1706 (lisez . 1606) où un nommé Jean Savin, qualifié imprimeur de, Clairlieu, a figuré comme témoin. Si elle était établie au profit de la maison, la dépense et la recette en doivent être portées dans les comptes de cette année. » Malheureusement ces comptes n'existent plus.

fonda dans les premières années du XVII^e siècle, et qui répandit sur cette maison un dernier et passager éclat.

On sait qu'un siècle auparavant les chanoines de Saint-Dié, Gauthier Lud à leur tête, avaient créé dans leur cloître un établissement de ce genre, dont les produits figurent parmi les plus anciens monuments de l'imprimerie en Lorraine. Les religieux de Clairlieu, jaloux sans doute, d'imiter cet exemple, appelèrent au milieu d'eux un imprimeur du nom de Jean Savine et, dès l'année 1606, ils inauguraient leurs presses en publiant la Vie et les miracles du fondateur de leur ordre.

Deux ans après, ces presses mettaient au jour une relation de l'entrée solennelle à Nancy de Marguerite de Gonzague, seconde femme de Henri, fils aîné et successeur du duc Charles III, et un poème en vers latins sur la mort et les funérailles de ce dernier prince.

Personne n'ignore avec quelle pompe toute royale avait lieu l'enterrement de nos ducs ; celui du prince que je viens de nommer fut célébré avec plus de magnificence encore que celui de ses prédécesseurs, et la relation qui en a été tracée, un des ouvrages les plus curieux que nous ait laissés la typographie lorraine, fut imprimée à Clairlieu¹,

Cette imprimerie, « dont les produits sont remarquables par la beauté des caractères et par une exécution presque elzévirienne², » y subsista jusqu'en 1610 ou au commence-

1. il fut imprimé aussi, comme on sait, chez Blaise André et Jacob Garnich, à Nancy, une relation de la pompe funèbre de Charles II , par Claude de La Ruelle. Cette édition accompagne les magnifiques planches que tout le monde connaît et qui offrent une véritable suite de tableaux dont quelques-uns sont très-utiles à consulter pour l'étude des costumes. L'abbé de Clairlieu lui-même y est représenté couvert de ses vêtements d'apparat, la crosse en main.

2. Voir, pour plus de détails sur l'établissement typographique de

ment de 1611 ; elle fut ensuite transférée à Nancy, dans une maison appartenant à l'abbaye, appelée l'hôtel de Clairlieu, et contiguë à l'ancien palais de la Chambre des Comptes (l'hôtel actuel de la Monnaie¹).

Ainsi que je l'ai dit plus haut, Dom Jean Martin mourut en 1631 : il avait parcouru une des périodes les plus brillantes de l'existence de son monastère, il descendit dans la tombe assez à temps pour ne pas assister à sa décadence.

L'abbaye de Clairlieu eut, en effet, beaucoup à souffrir de tous les maux qui affligèrent alors notre pays : la guerre, la peste, et la domination étrangère, non moins pénible pour lui que les fléaux qui l'avaient précédée. L'état déplorable auquel cette abbaye se trouvait réduite vers la fin du XVII^e siècle, est exposé de la manière la plus simple et la plus énergique à la fois dans une requête adressée, en 1662, à l'abbé de Morimond, par Dom François Breffaut, abbé de Clairlieu, à l'effet d'obtenir un coadjuteur :

« Depuis le temps de son élection, dit-il (c'est-à-dire depuis l'année 1637), à cause des continuelles mouvements de guerre qui auraient en telle façon incommodé et ruiné le pays,

Clairlieu, les savantes Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine, par M. Beaupré.

1. Cet hôtel était à l'angle formé par la rue de la Monnaie et l'impasse du Bon-Pays. Durival le qualifie d'antique maison, et il paraît, qu'il était en effet fort ancien, car dans une requête adressée, en 1735, à la régente Elisabeth-Charlotte, pour obtenir l'eau nécessaire à l'alimentation d'une fontaine dans cette maison, les religieux disent : « Qu'ils doivent leur établissement à la piété du duc Mathieu et de ses successeurs. La bonté de ces princes les a déterminée à leur donner un hospice à Nancy ; c'est là qu'ils font les vins des vignes qu'ils ont sur le ban de cette ville, et qu'ils font lessiver les linges nécessaires à l'abbaye, tant pour la maison... »

que la plupart des habitants l'auraient déserté ou bien sont décédés, qui de maladie contagieuse, qui de pauvreté et caducité, le suppliant se sent notablement affaibli à cause des longues maladies et autres incommodités qui l'ont accueilli de temps en temps... A ces causes, il a recours à vous , comme son père et supérieur majeur, attendu que l'abbaye de Bithaine, de laquelle dépend immédiatement ledit Clairlieu, est présentement en commende, à ce qu'il vous plaise... procéder à une élection de coadjuteur et futur successeur audit suppliant., afin de l'assister le reste de ses jours... Et considérant qu'au sujet desdites guerres et mortalité, tous les religieux profès de Clairlieu sont décédés, et que le temps n'a permis jusqu'à présent d'établir un noviciat audit Clairlieu, prendre, tels religieux de l'ordre que bon vous semblera pour suppléer par leurs vœux, voix et suffrages, le défaut des religieux profès décédés, dudit Clairlieu... »

En même temps que la peste enlevait la population de l'abbaye et de ses métairies , les gens de guerre ravageaient les campagnes, brûlant les villages et les maisons isolées, massacrant les quelques rares habitants échappés à la famine et à la contagion. Aussi, les terres des religieux étaient-elles restées incultes et leurs fermes avaient-elles perdu la majeure partie de leur valeur. En 1695, les revenus de cette maison n'étaient plus que de 2,900 livres, et les charges s'élevaient à 1086 !...

A côté de ces malheurs, les moines eurent bientôt à souffrir du despotisme qui opprimait alors la Lorraine. En vertu du droit d'élection que le concordat de 1603 leur avait solennellement reconnu, ils avaient, en 1682, nommé pour coadjuteur à Dom Claude Bichet Pierre Charlot, lequel, par suite de cette promotion, se trouvait être appelé à succéder à l'abbé. Cet acte, qui n'était que l'exercice d'une prérogative incontestable, déplut à la cour de France, parce qu'il s'était accompli en dehors

de son influence. En 1686, le prévôt de la maréchaussée, agissant, disait-il, d'après les ordres du roi, qui se plaignait que l'obtention des bulles de coadjutorerie eût en lieu sans sa participation, se présenta à l'abbaye et se saisit de la personne de Dom Charlot, au mépris du caractère et de la dignité dont il était revêtu. Ce religieux fut conduit à Nancy comme un criminel et jeté dans les prisons de la Grand-Maison (la Monnaie). On eut recours alors à tous les moyens pour le forcer à se dessaisir des pièces relatives à son élection. Dom Charlot résista d'abord, puis, lassé d'une captivité dont il n'entrevoyait pas le terme, il fit ce qu'on voulait, mais en protestant contre les violences auxquelles il avait été en butte.

Aussitôt après la mort de Dom Bichet, Louis XIV adressa (1689) à M. de Casteja une lettre de cachet par laquelle il lui enjoignait de se rendre à Clairlieu conjointement avec M. Charuel, intendant de justice, et l'abbé de Morimond, pour, en qualité de ses commissaires, assister à l'élection de trois des religieux les plus dignes de remplir la place d'abbé, « vous recommandant, disent ironiquement les lettres royales, qu'en ladite élection il y ait une entière liberté de suffrages, et qu'il n'y soit admis que des personnes affectionnées à mon service et qui soient nées dans les terres de mon obéissance. »

La communauté de Clairlieu se prêta-t-elle à l'espèce de comédie que le roi voulait lui faire jouer, en procédant à l'élection de trois de ses membres, parmi lesquels il, se réservait -de choisir ? Je l'ignore, car aucun document ne fait mention de cette affaire. Toutefois, il est permis de supposer que les religieux montrèrent plus de courage et de dignité qu'on ne l'avait espéré, car je lis dans une des pièces relatives à Dom Charlot : « Dom Nicolas Bonnet, soutenu de force majeure, s'empara de l'abbaye sans litre canonique et en posséda le temporel. »

Ce qui prouve, du reste, que Dom Bonnet ne fut pas reconnu par la communauté et fut considéré comme un intrus, c'est que Dom Calmet ne le fait pas figurer dans sa liste des abbés de Clairlieu, et que, comme on va le voir, il put être dépouillé de son titre sans appel à la cour de Rome.

Cet état de choses, si nuisible à la discipline monastique, subsista jusqu'en 1698, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la Lorraine fut rendue à Léopold. Un des premiers actes de ce prince eut pour objet d'y mettre un terme : dès le 10 mars, il faisait rendre par la Cour Souveraine un arrêt qui rétablissait Dom Charlot dans sa dignité abbatiale, et, peu de temps après, il lui accordait des lettres de naturalité.

Afin de réparer autant qu'il était en son pouvoir l'injustice qui avait été commise, il mit une sorte d'empressement à donner à l'abbé de Clairlieu des marques d'estime et de considération : ainsi, en 1700, lors de la mort du duc Charles V, il l'invitait, par une lettre de cachet, à assister aux funérailles de ce prince avec un nombre suffisant de religieux. En 1716, pareille invitation était encore faite à l'abbé de Clairlieu, au nom de Léopold, par M. le comte de Tornielle, grand doyen de la Primatiale et grand aumônier de Lorraine, à l'occasion de la mort du prince Charles, archevêque de Trèves, évêque d'Osnabruck et d'Olmütz'.

1. je trouve encore, dans l'inventaire des titres de Clairlieu, les indications suivantes . 24 novembre 1698. Invitation à l'abbé de Clairlieu par M. de Riguet, grand prévôt de la collégiale Saint-Georges et grand aumônier de Lorraine, de la part de S. A. R., de venir officier avec crosse et mitre aux Cordeliers, à Nancy, dans l'octave de la Conception. - 5 juin 1700. Autre invitation à l'abbé de Clairlieu par M. Labbé de Coussey, secrétaire d'Etat de S. A R., et par ses ordres, de se trouver à Nancy, avec quelques-uns de ses messieurs, à la procession générale le jour de la fête du *Corpus Domini*. - 2 juin 1702. Lettre de M. le chevalier Willemin de Hedenfeld, grand maître des

Léopold ne se borna pas à ces marques d'honneur envers l'abbé de Clairlieu : la situation de l'abbaye fut encore l'objet de sa sollicitude. Au lieu de douze religieux qui, d'après les stipulations du fondateur, devaient composer la communauté, celle-ci se trouvait réduite à sept personnes, dont quatre seulement habitant la maison, laquelle était alors « en très-mauvais état pour ses manoirs et bâtiments. »

Dans ces circonstances, le duc manifesta le désir, soit de voir transférer l'abbaye à Nancy, soit de voir établir dans sa capitale un nouveau monastère de l'ordre de Cîteaux. A cet effet, l'abbé de Morimond convoqua les abbés de l'ordre de la province, et, après en avoir délibéré, on s'arrêta à l'idée de la translation. Mais, comme Clairlieu se trouvait dans l'impossibilité de subvenir à la dépense que nécessiterait la mise à exécution de ce projet, chacun des abbés se cotisa au nom de sa communauté : ceux de Morimond et de Villers-Bettnach à 600 livres pendant douze années consécutives, celui de Haute-Seille à 500, celui de Sturzelbronn à 100, celui de Freistroff à 500, et l'abbé de Varnévillers à 450 ; il fut, en outre, décidé que l'on contracterait un emprunt de 20,000 livres, et l'abbé de Clairlieu se restreignit à 2,000 livres de pension, pour lui et le seul religieux qui restait encore à l'abbaye.

Mais ce projet, conçu en 1699¹, ne se réalisa pas. En

cérémonies de S. A. R., à l'abbé de Clairlieu, pour l'inviter, de la part dudit Seigneur duc, à se trouver, avec les autres prélats, à la procession du Saint-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu.

1. Une lettre écrite, à cette date, au nom de Léopold, par le baron de Mahuet, au chapitre général de l'ordre de Cîteaux, semble prouver que les maisons de cet ordre, en Lorraine, s'étaient quelque peu relâchées de la sévérité de la discipline monastique, et que « leur trop de licence, à cause de l'aliénation de plusieurs fonds, donnait lieu à beaucoup de plaintes. » Le duc invitait donc le chapitre à introduire la réforme dans ces maisons, offrant de l'aider de tout son pouvoir et d'employer à cet effet l'autorité que Dieu lui avait confiée.

1709 et 1711¹ il en fut mis au jour un nouveau qui consistait à faire de Clairlieu le siège d'un noviciat pour toute la Lorraine. Léopold consentit à cet arrangement et y contribua même de ses propres deniers. Il paraît, car les documents relatifs à cette affaire n'existent plus, que divers travaux furent exécutés dans les bâtiments de l'abbaye, en vue de la destination qui venait de leur être donnée.

Cette nouvelle création, si elle eut complètement lieu, ce

1. On trouve, dans l'inventaire, l'analyse suivante d'une pièce qui n'existe plus : « Lettre de M. de Morimond à l'abbé de Clairlieu, en 1711, par laquelle il lui fait part qu'il lui est revenu de bonne source que, faute par ce supérieur de se former une communauté suffisante pour faire l'office avec plus de décence, l'intention du prince est d'en faire venir une d'Orval. »

Je lis également dans l'inventaire, à cette même date de 1711 et à celle de 1755, les indications ci-après :

« Lettre de cachet du duc Léopold, adressée à l'abbé de Clairlieu, contenant que les parents et alliés du sieur Henry-René d'Egeren, arrêté à la Grande-Maison de Nancy, pour le refus d'exécuter ses ordres, l'ont supplié de le remettre entre les mains de gens qui lui montrent l'obéissance et le rappellent à lui-même ; mandant, à cet effet, S. A. R., audit sieur abbé, qu'il ait à le recevoir et enfermer avec sûreté dans son monastère, où il le retiendra jusqu'à nouvel ordre, les parents du-dit sieur Egeren devant convenir pour l'entretien et subsistance.

« Autre lettre de cachet de Madame Régente à l'abbé de Clairlieu, par laquelle S. A. mande qu'ayant eu des raisons pour faire arrêter et conduire en ladite abbaye le sieur Huyn, curé de Raville, pour y être retenu jusqu'à nouvel ordre, elle fait la présente pour dire qu'elles souhaite qu'il y soit retenu, nourri et entretenu tant et si longtemps que Sadite A. jugera à propos, moyennant la pension à convenir avec ledit sieur Huyn, de gré à gré, on qui sera par elle réglée (12 juillet). »

« Lettre du sieur de Girecourt (du 13 août de la même année 1733), par laquelle il mande à M. l'abbé que M. l'évêque de Toul ayant été satisfait des dispositions dans lesquelles il avait laissé le sieur Huyn, l'intention de Madame Régente est qu'on lui permette de retourner à ses fonctions, et qu'il voye de temps en temps le P. Petitdidier pour s'affermir dans ses bonnes résolutions. »

qui semble assez douteux, fut loin de produire les résultats qu'on en attendait, ou du moins ceux-ci ne furent que momentanés, car, en 1756, l'abbaye de Clairlieu était retombée dans l'état misérable où l'avait trouvée Léopold à son arrivée dans ses Etats. C'est ce qui résulte d'une requête adressée par les religieux au roi Stanislas, à l'effet d'obtenir la permission d'exploiter pendant quatre années les quarts en réserve de leurs bois pour en affecter le produit à l'extinction de leurs dettes et à la réparation de leurs bâtiments¹.

A partir de cette époque, les annales de l'abbaye de Clairlieu n'offrent plus guère de particularité qui mérite d'être signalée ; elle vécut encore jusqu'à la révolution, mais seule-

1. Voici quelques passages de cette requête, d'après le texte de l'arrêt auquel elle donna lieu : « Sur la requête présentée au Roi en son Conseil royal des Finances et Commerce, par les abbé, prieur et religieux de Clairlieu, contenant que leur abbaye était autrefois l'une des plus considérables des Etats par les grands biens qu'elle possédait et qui ont été presque tous unis à la Primatiale de Lorraine et au domaine de Sa Majesté, en sorte que ses revenus actuels ne sont plus que de 14 h 15,000 livres de Lorraine. Ils seraient encore suffisants si les charges eussent diminué avec ses facultés, mais elles ont, au contraire, augmenté à un point qu'ils ont à peine de quoi vivre ; qu'avant la désunion des biens, il y avait beaucoup de religieux et par conséquent des bâtiments immenses qui subsistent encore depuis près de six cents ans ; il n'est pas douteux qu'il en coûte considérablement pour les entretenir, indépendamment des maisons de fermiers, au nombre de sept, un moulin, quatre vieilles maisons à Nancy, une à Toul ; que cet entretien, joint à des procès que les deux abbés précédents ont eu à soutenir pour la conservation des biens qui restent à l'abbaye, les a obligés de faire des emprunts..., en sorte qu'ils payent annuellement plus de 8,000 livres d'intérêts ; si l'on y comprend une pension de 1,500 livres de France dont l'abbaye est chargée, il ne lui reste par conséquent que 7 à 8,000 livres de revenu, et l'entretien des bâtiments en absorbe plus de moitié ; si l'on est obligé d'augmenter les dettes, il faudra nécessairement laisser tomber les bâtiments en ruine et réduire les religieux au nombre de deux.... »

ment comme l'ombre d'elle-même. La renommée dont elle avait joui dans les temps qui suivirent sa fondation, et qui en faisait un asile vénéré ; l'éclat dont elle avait passagèrement brillé au commencement du XVII^e siècle, tout cela s'était éclipsé. Cependant on se la disputait encore, et la puissance royale ne dédaignait pas de contester à ses pauvres religieux le droit de choisir celui qui devait les gouverner. Ainsi, en 1768, on vit se renouveler, à part la violence toutefois, ce qui avait eu lieu environ cent années auparavant : un brevet de Louis XV, obtenu contrairement aux prérogatives de la communauté, conférait à Dom Melchior Haboury la dignité abbatiale. Celui-ci fut le dernier abbé de Clairlieu, et vit fermer les portes de cette vieille abbaye qui comptait plus de six cents ans d'existence.

D'après Dom Calmet¹, quarante abbés, sans compter les deux qui furent illégalement pourvus, gouvernèrent successivement l'abbaye de Clairlieu. Le *Gallia christiana* n'en indique que trente-neuf, y compris Dom Haboury. J'ai essayé de contrôler et de rectifier ces deux listes à l'aide des documents originaux ; mais ceux-ci présentant des lacunes assez considérables, il ne m'a pas été possible d'arriver à un résultat tout-à-fait satisfaisant. Aussi, prenant la nomenclature de Dom Calmet pour point de départ, je devrai souvent me borner à de simples conjectures, préférables, toutefois, aux assertions souvent erronées et contradictoires de l'abbé de Senones.

Widric Ier, fut incontestablement le premier abbé de Clairlieu. Il était moine de Bithaine au comté de Bourgogne, et conduisait la colonie qui vint s'établir à Ferrière en 1150.

1. Le savant bénédictin dit s'être servi d'une liste dressée par Dom Bichet, abbé de Clairlieu. Cette liste se trouvait effectivement dans les archives de l'abbaye, mais elle en a disparu.

« Vidricus I (dit le *Gallia christiana*), ex abbatia Bitaniae
» accitus IV nonas martii anno 1159 locum dictum *Amê-lum*
» a Maithaeo duce Lotharingiae accepit ad transferendum
» monasterium Ferrariae ; vineam etiam quam ab ipso duce
» Simon de Tullo miles tenebat assecutus est. Adhuc se dicit
» abbatem Ferrariae in litteris datis annis 1160, 1165, tametsi
» Clarus locus jam fondatus fuisset anno 1159. Vendidit anno
» 1174 Ascelino abbati Bonifageti (*Bonfay*) alodium de Jan-
» neio, laudantibus duce Matthaeo et Petro episcopo Tuliensi. »

Je n'ai pu découvrir les titres de 1160 et 1163, dont il vient d'être parlé ; j'en admets néanmoins l'authenticité, tout en regrettant que les auteurs qui les citent n'aient pas indiqué quel en est l'objet ni où ils les ont trouvés. Quant à l'acte de vente de 1174, il ne peut pas évidemment s'appliquer à Widric Ier du nom, surtout si l'on rapproche sa date de celle où, selon les mêmes auteurs, vécut le second abbé de Clairlieu :

JACOB on JACQUES, 1165.

Celui-ci est nommé dans une bulle de Lucius III, de l'an 1183 : « ... Dilectis filiis *Jacobo*, abbati monasterii Clariloci,
» ejusque fratribus... »

Widric II, 1175, 1176, 1183 ; est nommé abbé de Ferrière dans un titre de cette dernière année, concernant l'abbaye de Beaupré (C. et G.1).

Je ne conteste pas cette assertion, qui me semble cependant assez étrange, rapprochée de la bulle où Jacob est formellement nommé à la même époque, et d'autres titres où un Widric est constamment qualifié d'abbé de Clairlieu : chartes de Henri de Lorraine, évêque de Toul (1127-1168) ; de Hugues, abbé de Saint-Epvre de Toul (1147-1176) ; de

1. La lettre C. signifie Dom Calmet, et la lettre G. Gratia Christiana.

Théodorie ou Thierry, archidiacre du temps de l'évêque Pierre de Brixey (1168-1193), etc. Je n'oserais rien affirmer d'une manière positive, mais il me semble permis de supposer qu'il n'y eut qu'un seul abbé du nom de Widric, lequel gouverna l'abbaye jusque vers 1183 et eut Jacob pour successeur.

WALO, 1180, 1184, 1185, 1194 (C.). « Anno 1183 con-
» cordiam iniit cum Francone, abbate S. Vincentii, testibus
» Jacobo Bitaniae et Gonterio Insulae (*Lisle-en-Barrois*) abba-
» tibus. Ahiuc in variis chartis recurrit ad annos 1180, 84,
» 85 (G.). »

Voici encore une double contradiction qu'il est bien difficile d'expliquer : d'après Dom Calmet et les auteurs du Gallia, Widric II est nommé abbé de Ferrière en 1183, et Walo se trouve abbé de Clairlieu en 1180. Comment cela peut-il se faire, à moins d'admettre qu'il fût resté à Ferrière une communauté gouvernée par Widric ? D'un autre côté, ainsi qu'on vient de le voir, Jacob était bien certainement abbé de Clairlieu en 1183. Il faudrait reculer l'abbatit de Walo en 1181, époque où, d'après la citation qui précède, Jacob paraît être devenu abbé de Bithaine. La date de 1194 est également en opposition avec les indications qui suivent :

PIERRE Ier, 1194, 1196;

HUGO, 1194.

Ainsi, d'après Dom Calmet, il y aurait eu trois abbés différents à la même époque, et deux d'après les auteurs du Gallia, qui suppriment, et avec raison, Hugo ou Hugues, lequel fut seulement prieur de Clairlieu, mais qui le remplacent par

ETIENNE. « Stephanus anno 1194 fuit unus ex arbitris qui
» exortam inter Simonem Lotharingiae ducem et Romaricense
» monasterium sopiverunt litem. Occurrit etiam ad annos
» 1200, 1205, quo subscribit chartae Hugonis [comitis] Vade-
» montis pro Morimundo. »

Dom Calmet fait de cet abbé Etienne Ier, et met à la suite de son nom les dates de 1195 et 1200. Il est effectivement nommé dans une charte de cette dernière époque, émanée de Bertram, évêque de Metz.

ETIENNE II. Le même auteur place ici Etienne II, que, par une étourderie inexplicable, il fait vivre en 1162 et 1169. Le Gallia n'admet pas cet abbé et met à sa place

GUIDO, avec cette mention, que ne précède aucune date :

« Guidot dedit litteras de donacione quadam a Terrico milite
» de Dainbrot (Dombrot ?) facta monasterio Flabonis-montis
» (Annal. proemonst., t. 1, p. 135). »

PIERRE II, 1293, 1296, 1300. Il est nommé dans un titre de 1296, auquel son sceau est appendu. (Pièce LXXXVI).

LOUIS, 1305.

REINIER Ier, 1314.

JEAN Ier, 1315.

PHILIPPE, 1324.

REINIER II, 1328.

EVERARD, 1330, 1338, 1350. Les noms des cinq abbés qui précèdent ne se trouvent dans aucun des titres de Clairlieu.

On rencontre celui d'*Evemairs*, *Everairs*, de 1327 à 1331, d'où il résulte que son prédécesseur n'était pas abbé, en 1328.

CLÉMENT, 1352.

HENRI Ier, 1356, 1357, 1358.

PIERRE III, 1359.

JEAN II *de Goute*, 1374.

JEAN III *de Houdemont*, 1389, 1390, 1392, 1393. Il est effectivement nommé dans une charte de 1389.

DIDIER *Dortemont*, 1395, 1396, 1397.

DOMINIQUE Ier *de Varangéville*, 1397.

JEAN IV, 1400, 1408.

DOMINIQUE II *de Chavigny*, autrement *Demenge de Char-*

bonne, vivait en 1405 ; mort le 2 septembre 1429 (C. et G.). Il est désigné sous le nom de *Demenge de Chavigny* dans des titres de 1405 et 1409, et sous celui de *Dom Demenge* en 1429. Je ne m'explique pas le surnom de Charbonne qui lui est donné par Dom Calmet et par le Gallia.

JEAN V *de Gerbéviller*, 1432, 1437, 1439, 1449. Il est qualifié de bachelier de la Sainte-Parge dans un titre de 1430.

JEAN VI *de Gerbéviller* gouverna trente-deux ans, depuis 1460 jusqu'en 1492. Il mourut le 13 des calendes d'avril (C. et G.). En 1472, il fut nommé conseiller du duc de Lorraine.

DOMINIQUE III *de Clevi*, conseiller du duc René, mourut le 29 novembre 1509 ; il gouverna depuis 1493 jusqu'en 1509 (C. et G.). Il y a erreur quant au nom, et peut-être aussi quant à la qualité de conseiller du duc, donnés à cet abbé : en 1493, Dom Demenge *de Clayeures*¹ était rentier de Clairlieu ; un titre de 1494 (pièce CXXVII), auquel son sceau est appendu, commence par ces mots : « Nous frère Demange de Cloeures, abbé de Clerlieu. » Enfin, il est appelé Dominique² de Clayeures en 1498.

CUNI *Forville de Rosières*, suffragant de Metz, conseiller du duc Antoine, depuis 1509 jusqu'en 1541 (C. et G.).

Cet abbé est appelé *Cuginin* et *Cuny* de Rosières dans des titres de 1509, 1530 et 1536, et frère *Jean Cuny* de Rosières en 1539 et 1541. Il est qualifié, en 1535, d'évêque de Basilie³ et grand vicaire de Metz. Damp Pierre Pellegrin (de Remicourt) était alors prieur de Clairlieu.

1. On sait que Clayeures est un village du département de la Meurthe, appelé *Clausura* et *Cleura* dans les anciens titres.

2. Dominique, Demange et Demenge sont synonymes.

3. D'après l'*Histoire de Metz* des Bénédictins, t. III, p. 15. Le texte porte : *episcopus basilitensis*.

HENRI II *de Haraucourt*, moine de Saint-Epvre de Toul, et en même temps abbé de Bouzonville, fut le premier abbé commendataire de Clairlieu ; il gouverna vingt-cinq ans, depuis 1541 jusqu'en 1566 (C. et G.).

ANNE DU CHATELET, 1567-1586, abbé commendataire de Clairlieu et de Flabémont, eut pour Coadjuteur et successeur

RENÉ DU CHATELET, Son neveu, qui était aussi abbé de Flabémont et de Beaulieu et prieur de Salmagne ; il quitta l'état ecclésiastique pour se marier et résigna¹, vers 1594 à

CHARLES DE LORRAINE, fils dit duc Charles III, Cardinal, évêque de Strasbourg et de Metz, résignataire en 1604 pour devenir primat de Lorraine².

JEAN VII *Martin* (et non *Martinne*), moine de Morimond, puis abbé de Verneville au diocèse de Metz, docteur en théologie, fut élu par les religieux de Clairlieu le 20 août 1604, et confirmé dans un chapitre général de l'ordre, tenu à Cîteaux au mois de mai 1605 ; il fut nommé, en 1607, vicaire-général du même ordre pour la Hongrie, la Bohême, la Pologne, la Styrie, la Moravie, la Prusse, etc. Il mourut le 12 mars 1631.

Une lettre datée du 22 mai de cette aimée, et adressée par Claude Breffaut ou Brifaut, abbé de Morimond, à dom GASPARD BASTIEN, permet à celui-ci d'accepter l'abbatit de Clairlieu qui lui a été conféré, est-il dit, par l'abbé de Bithaine. Il ne paraît pas, cependant, que dom Bastien ait été mis en possession de cette dignité. Dom Calmet ni le Gallia ne le font pas figurer dans leur liste.

1. Voir, sur ces deux personnages, l'*Histoire généalogique de la Maison du Châtelet*, p. 71 et 95.

2. Charles Jeannel, prieur de Clairlieu était (1602) le fondé de pouvoirs du cardinal de Lorraine.

CHARLES-CHRETIEN DU GOURNAY, archidiacre de Verdun, suffragant de Toul, fut postulé par les religieux en 1632, puis fait évêque de Toul ; il mourut en 1657.

FRANÇOIS BREFFAUT, *Briffaut, Brifaut et Brefaut* (et non *Briffans*), religieux profès de l'abbaye de Morimond, prieur de Droiteval, fut élu par les religieux le 16 septembre 1637 ; un brevet du roi, du 21 octobre suivant, lui permit de poursuivre et de prendre la confirmation de son élection du cardinal de Richelieu ; un arrêt du parlement de Metz, du 20 novembre même année, l'autorisa à prendre possession de l'abbaye, « vacante par le décès de messire, Chrétien de Gournay, vivant évêque de Toul. » Ce qui semble permettre de supposer que ce dernier cumula les deux dignités, contrairement au concordat de 1603, qui avait supprimé la commende. Dom Breffaut mourut au monastère de Vaux-en-Ornois, le 11 septembre 1664.

CLAUDE BICHET, docteur en théologie, était, en 1647, sous-diacre, religieux profès et prieur de l'abbaye d'Eaunes au diocèse de Toulouse ; il fut ensuite prieur de Lisle-en-Barrois, puis élu coadjuteur à Dom Breffaut, son oncle, en 1659, et confirmé par l'abbé de Morimond, le 6 août de cette année. Un brevet de Charles IV, du 27 juin 1660, lui permit de prendre possession de la coadjutorerie, en le dispensant de lettres de naturalité ; ses bulles pour cette dignité sont datées du 15 mai 1664, et le 5 juin suivant, il prêta serment entre les mains de l'évêque de Toul. Il mourut en 1689.

PIERRE (IV) CHARLOT, bachelier en droit canon de la faculté de théologie de Paris, était né en 1654, à Langres, où son père était procureur au présidial ; il avait été curé de Tournay, secrétaire et cellerier (1681) de Morimond et délégué plusieurs fois pour visiter des abbayes ; il fut élu coadjuteur à Dom Bichet le 29 avril 1682.

Louis XIV le força, comme je l'ai dit plus haut, à renoncer à son titre et nomma à sa place, comme abbé de Clairlieu, DOM BONNET, qui y resta jusqu'en 1698. A cette époque, Dom Charlot fut remis en possession de sa dignité par Léopold ; il la résigna en 1729, à la suite d'un traité passé entre lui et ses religieux, qui s'obligèrent à lui payer une pension viagère de 1,500 livres.

CHARLES PANCHERON, élu en 1729.

MELCHIOR DE GUROUSKI, désigné par le roi (on ne dit pas si ce fut par Stanislas ou par Louis XV), vers 1751, résignataire en 1768, pour être placé à la tête d'une abbaye plus considérable en Pologne, sa patrie.

PAUL-THEODORE HABOURY, docteur en Sorbonne, né à Péquigny (Somme), le 8 décembre 1720 ; il était prieur de Chailly, diocèse de Senlis, lorsqu'un brevet de Louis XV, du 9 février 1768, le pourvut de l'abbaye de Clairlieu, contrairement au droit d'élection des religieux¹.

II

J'ai fait connaître la fondation, les progrès, la décadence et la ruine de l'abbaye de Clairlieu; il me reste maintenant à parler de son église et de ses bâtiments conventuels. Malheureusement on possède bien peu de renseignements à cet égard ; les documents qui se trouvaient dans les archives du monastère ont presque tous disparu, et on en est à peu près réduit à la description fort peu archéologique que Lionnois a insérée dans son *Histoire de Nancy*.

1. Du temps de son administration, en 1774, la communauté de Clairlieu était ainsi composée : Dom Joseph Grégoire, prieur; Dom Jean-Baptiste Noël, procureur; Dom Nicolas Latouche, sous-prieur; Dom Pierre-François Haboury, Dom Jean-Baptiste Maniel, Dom Laurent Royer, Dom Monier et Dom Paillot.

« L'église de Clairlieu, dit-il, annonce, par son portail, quelle a été bâtie, dès le temps de sa fondation, dans un lieu plus bas qu'il ne l'est aujourd'hui (1788), par l'éboulement des terres et des inondations. Elle est toute en pierre de taille et forme une croix dont le grand croison a 82 pieds de longueur sur 95 de largeur entre les pilliers. La nef, qui a 55 pieds de longueur et 22 de largeur, a 42 pieds de hauteur dans sa voûte. La hauteur des collatéraux n'est que de 19 pieds. Le grand autel est à la romaine. Le sanctuaire est entièrement lambrissé de bois de Chêne, sculpté et vernissé. À chaque côté, dans les croisons, il y a deux chapelles voûtées ornées, l'une d'un tableau représentant l'ancien et le nouveau Testament, l'autre la Circoncision de Jésus-Christ. Cette église est sous le titre de l'Annonciation de la sainte Vierge. »

Quant au monastère, Lionnois se borne à dire : « Il est ancien et mal construit. »

Un procès-verbal descriptif, rédigé, en 1791, par l'architecte Poirot, de Nancy, à l'occasion de la vente des bâtiments de Clairlieu comme propriété nationale, nous aidera à compléter ce qui précède ; voici ce qu'on lit dans cette pièce :

« Le corps de logis principal, du côté du bois, a 180 pieds de longueur mesure de Lorraine, sur 45 pieds de largeur.

» Celui en retour, du côté de la cour et du cloître, a 80 pieds de longueur et 34 de largeur.

» Le troisième corps de logis, depuis le Portail de l'église jusqu'à la porte¹ d'entrée de la cour, a 110 pieds de longueur sur 38 de largeur.

» L'église a 225 pieds de longueur et 66 de largeur².

1. une des portes de l'abbaye s'appelait porte de Toul ; c'était là que les religieux distribuaient leurs aumônes aux pauvres.

2. On remarquera que ces dimensions ne sont pas conformes à celles que donne Lionnois, dont les indications semblent plus exactes.

- « Le cloître, 100 pieds de longueur et 95 pieds de largeur.
- » Le corps des écuries a 145 pieds de longueur et 32 de largeur.
- » Le bâtiment du lavoir, 44 pieds de longueur et 14 de largeur.
- » Le hallier attenant au lavoir, 58 pieds de longueur et 50 de largeur.
- » La première des deux maisons qui composaient jadis la ferme, a 120 pieds de longueur sur 74 de largeur.
- » La seconde maison, 44 pieds de longueur et 40 de largeur.
- » Tous ces bâtiments sont fort vieux et la plus grande partie en très-mauvais état, ainsi que les murs d'enceinte.
- » Dans le clos, derrière la maison, sont compris un petit bois d'environ 15 arpents, sur la droite du vallon, exploité depuis ; un pré de 6 arpents et 12 jours d'autres terres, à gauche du même vallon, deux desquels en nature de chènevières, le surplus inculte à cause de la mauvaise qualité du sol, dont on avait voulu faire un verger et dans lequel les arbres n'ont pu réussir.
- » Les autres héritages consistent en un potager attenant à l'église, une pièce d'eau et les terres de part et d'autre, dont partie en nature de jardin potager. »

A défaut de plan¹ cette description peut donner une idée de l'aspect que présentait l'abbaye de Clairlieu, avec son église « la plus vaste et la plus magnifique de tout le pays, »

1. M l'abbé Marchal possède, dans sa riche collection, une très grande carte d'une partie de la Lorraine, où l'abbaye de Clairlieu se trouve représentée, mais sur une échelle beaucoup trop petite pour pouvoir servir à composer une vue de ce Monument. Les plans qui se trouvaient dans les archives de Clairlieu, et qui seraient si curieux à consulter, en ont tous disparu.

disent nos historiens ; avec ses trois bâtiments conventuels et les habitations groupées à l'entour, avec son bois et ses jardins, et l'immense forêt de Heys qui servait comme d'encadrement au tableau.

Si, après avoir contemplé l'ensemble de ces constructions, on pénétrait dans l'église, des monuments curieux venaient frapper les regards. C'était d'abord le cénotaphe du fondateur de l'abbaye, Mathieu 1er, duc de Lorraine, et de sa femme, Berthe de Souabe, sœur de l'empereur Frédéric Barberousse. Lionnois décrit ainsi ce tombeau, qu'il vit peu de temps avant sa destruction :

« Dans le collatéral à droite, près des degrés qui conduisent de la nef au chœur, pour l'agrandissement duquel on a enfermé deux arcades de ladite nef, on aperçoit un vaste sarcophage de huit à neuf pieds de long, de pierre blanche, et élevé de trois pieds au-dessus du pavé de l'église. Tout autour de ce tombeau sont sculptées de petites niches en forme de croisées antiques... et remplies de petites figures plus que demi-bosse, représentant des religieux assistant au convoi funèbre de personnes renfermées sous ce sarcophage ; ils sont au nombre de douze, selon la fondation primitive, et expriment par leur attitude la douleur dont ils sont pénétrés. Sur la table qui sert de couverture est couché un chevalier orné de son écu sans armoiries apparentes, et revêtu de son armure complète. Sa tête est nue et posée sur un coussin. Son épouse est couchée à sa droite, modestement habillée, ayant la tête couverte d'une toile qui forme plusieurs boucles en tortils et lui pend comme sans art le long des oreilles jusque sur les épaules. »

De ce monument, si intéressant à tant d'égards, il ne reste aujourd'hui que les bustes mutilés des deux personnages qui y étaient représentés : celui de Mathieu, après être resté

longtemps encastré dans le mur du bois adjacent, a été donné au Musée lorrain¹; celui de Berthe, retrouvé il y a quelques années sous les déblais, est maintenant scellé dans la muraille d'une grange située à peu près en face du jardin conventuel².

Lionnois a fait précéder sa description du tombeau de Mathieu, dont l'authenticité ne paraît pas contestable, d'une dissertation dans laquelle, après avoir réfuté une opinion émise par Dom Calmet³, il fait connaître quelques peintures murales assez curieuses qui décoraient une partie de l'église de Clairlieu :

« Au côté de l'Evangile, dans une espèce de niche, ou plutôt de croisée basse marée extérieurement à la moitié de son épaisseur, on voit en peinture, mais assez récente, quatre

1. Par M. Kaepff, ancien sous-chef de bureau à la préfecture.

2. *Les ruines de Clairlieu*, par M. Justin Bonnaire, dans le t. 1 des *Bulletins de la Société d'Archéologie*.

3. « Mathieu Ier, dit cet historien, mourut (le 14 mai 1176) entre les mains de l'abbé et des religieux de Clairlieu, et y fut inhumé près du grand autel. On y voit son tombeau avec des peintures qui représentent sa mort et sa pompe funèbre, où se trouvèrent son épouse, son frère et tous ses enfants. »

Mory d'Elvange (*Notice historique des monuments funèbres des ducs de Lorraine*, lue en 1791 à l'Académie de Nancy), adoptant l'opinion de dom Calmet, croit que ces fresques, qu'on voyait « à gauche, en entrant dans le sanctuaire, » ornaient le tombeau de Mathieu et de Berthe, lequel, dit-il, « n'est qu'un carré long en maçonnerie, occupant le bas de l'arcade gothique. » Plus loin, il ajoute : « La partie supérieure de cet encadrement est chargée de la représentation de l'église, devant la porte de laquelle on voit un religieux. Il paraît que le reste de la maison y est aussi dessiné ; on ne peut en assembler les traits. »

Il semble beaucoup plus rationnel d'admettre, avec Lionnois, que la partie la plus ancienne de ces peintures ne pouvait guère se rattacher qu'à une translation postérieure à l'inhumation du duc et de sa femme. (*Les ruines de Clairlieu*.)

religieux de Citeaux porter un cercueil orné d'un poêle noir à croix d'argent, précédés et suivis d'autres religieux affligés, et d'un évêque crossé et mitré, qui préside à la cérémonie. Au dessus de tous ces personnages, et encore sur le mur de cette croisée, est un crucifix au pied duquel sont la Vierge et saint Jean. Au côté droit est un prince à genoux devant un prié-Dieu, et paraissant lire dans un livre. Derrière lui sont trois jeunes hommes debout, dont un tient un livre. Au côté gauche semble être une princesse également à genoux devant prié-Dieu. C'est là sans doute la famille du duc, qu'on a voulu re-présenter assistant à ses funérailles. Sur une ligne qui suit les jambages et le cintre de ladite croisée, intérieurement, on a voulu imiter en lettres et style gothiques¹ ces mots : « *Icy sunt reunis MATHIEU, duc de Lorraine, et BERTHE sa fame et les enfans que de il elle a eheu, le duc SIMON, le duc MATHIEU², Edeline et Berthe leurs filles.*

» Sur les jambages et le cintre de cette croisée on a peint aussi plusieurs fois, comme sur un manteau, les armes simples de Lorraine, c'est-à-dire, l'écu à la bande chargée des trois alérions.

» Quant aux autres peintures qui ornent le pourtour de cette croisée, elles paraissent beaucoup plus anciennes et représentent, outre une Annonciation, les divers motifs qui ont donné lieu à la fondation de cette abbaye, savoir : le songe de la duchesse Berthe sur la chute de son château ; le récit que se font le duc et la duchesse de ce songe ; la chute réelle de ce château ; la demande que fait ce prince d'un abbé et de religieux à l'abbé de Ferrière ; l'offrande qu'il fait de l'abbaye

1. Ce pouvait bien être des caractères gothiques, sans que, pour cela, les peintures et l'inscription fussent du temps de Mathieu Ier.

2. Mathieu Ier eut un fils, du nom de Mathieu, qui fut conte de Toul et non duc de Lorraine.

qu'il venait de doter au nouvel abbé, etc. Histoires semblables à tant d'autres qu'on a faites après coup sur la fondation des églises anciennes, pour donner du merveilleux à des établissements qui n'avaient d'autres motifs que la volonté et la piété de leurs fondateurs¹. »

Quelle que fut la date de ces peintures, qu'elles eussent ou non surmonté le tombeau du duc Mathieu, la perte n'en est pas moins regrettable. Ce n'est pas la seule, malheureusement, qu'ait entraînée la démolition de l'église de Clairlieu ; on peut en juger par les passages suivants que j'emprunte encore à Lionnois, dont le patriotisme nous a du moins conservé, à défaut des monuments qu'il ne pouvait sauver, la description de ces monuments et la copie des inscriptions qui y étaient gravées.

« Au côté du croison de l'église, en face de l'orgue qui n'est point, comme ordinairement, placé à la porte d'entrée, mais dans une espèce de tribune de ce croison, est un mausolée de

1. Lionnois ajoute, à la suite de la description de ces peintures :

« si Dans mes papiers de vieilles chroniques, je trouve cette note sur le tombeau du duc Mathieu Ier : « Au pillier séparatif du sanctuaire du
» chœur, est une tablette sur laquelle on lit : *Sous les tombeaux cy-*
» *bas* (il n'y a ni devant ni sous cette croisée aucun tombeau pour le
Duc, et encore, moins pour les princes et princesses de sa Maison, que
l'on dit inhumés en cet endroit) *reposent les corps de très-haut et*
» *illustre prince MATHIEU surnommé le Débonnaire, le Ier du nom,*
» *Duc de Lorraine, Marchis et Vicaire de l'Empire, fondateur de*
» *cette église, lequel, jour de l'Ascension de Notre seigneur, après*
» *avoir assisté au divin office, chanté et psalmodié avec les véné-*
» *rables religieux trespassa en ce monastère l'an xxxv de son*
» *règne, de nostre salut MCLXXVI.*
» *Ausy y gist très-excellente princesse Madame BERTHE DE*
» *SOUABE sa feMME, fille (lisez : soeur) de très-puissant roy FRIDE-*
» *RIC I, empereur des Romains et duc de Souabe. Illustrissime*
» *prince Théodoric de Lorraine, évêque de Metz, et très-vertueux*
» *prince Mathieu de Lorraine, comte de Toul, leurs fils ; »*

Pierre blanche, d'une assez vaste étendue, orné de pilastres, chapiteaux et entablement d'ordre ionique, et fait dans le dernier siècle pour lui servir d'ornement. Dans le milieu on a gravé sur une pierre cette épitaphe, qu'on a copiée sûrement sur une ancienne mutilée ou presque effacée, ainsi conçue :

ÉPITAPHE DE MESSIRE NICOLAS DE LUXEMBOURG¹.

Le Chevalier qui gist soubz cette lame Fut
Nicolas de Luxembourg nommé,
Qui de prudence, excellent don de l'âme,
Vesquit jadis haultement renommé ;
En sens, en grace, en vertu consommé.
Mais dure mort qui, de sa vue oblique,
Ung tel support veit² à la République,
A une l'heur³, la vie à l'autre prit
Or, immortel maulgré la Mort inique,
Son lot en terre, au ciel vit son esprit.

» Sur la clef de cette architecture est l'écu de Luxembourg, et les pilastres sont chargés des huit quartiers de ce chevalier, dont le dernier manque au côté droit.

» Au bas, et enveloppé dans l'ornement que je viens de dé-

1. Plusieurs membres de la puissante Maison de Luxembourg ayant porté le nom de Nicolas, il n'est pas possible de déterminer, d'une manière précise, auquel d'entre eux avait été élevé le monument funèbre décrit par Lionnois, la date, qui devait terminer l'épitaphe ne s'y trouvant plus. Toutefois, comme l'église de Clairlieu servit de sépulture à plusieurs membres de la famille de Fléville, laquelle y avait même une chapelle particulière, on pourrait peut-être supposer qu'il s'agit ici de *Nicolas de Luxembourg*, seigneur de Fléville, dont la veuve, Marguerite de Lucy, fonda, en 1555, cinq messes basses en l'église des religieuses de Lunéville. (Trésor des Chartes, lay. Fondations, no 115.) Les armes accolées sur le tombeau dont il va être parlé, attestent l'alliance des deux familles de Fléville et de Luxembourg.

2. Envia.

3. Le bonheur ; par allusion à la perte faite par la veuve du chevalier décédé.

crire, est un tombeau antique élevé seulement de deux pieds sur le niveau du pavé, et saillant en largeur d'environ trois pieds. Sur la table sont couchés un chevalier armé de toutes pièces, et à ses côtés une femme en habit modeste de religieuse, avec sa cape. Au milieu et à la tête de ces deux figures, qui sont d'albâtre, est, sur un piédestal, un casque avec un panache, de la même pierre que ces figures.

» Hors du pilastre droit de ce monument, et dans le mur, sont incrustées deux pierres sur lesquelles on lit¹ :

Cy gist ung tres noble Chivalier,
Messire JEHAN DE FLEVILLE, Voyaigier
De Jherusalem, Bailly de Vosge aussy,
Qui à Dieu, l'an mil iiij^e et xxx,
Rendit l'ame le xiiij^e jour de novembre.

Cy gist dame MARGUERITE
DE CHAMBLE, femme veuve ly Jehan
De Fleville chivalier, cui Dieu
Pardonne, que ressassait le xxviij^e
Jour de janvier l'an mccccxxxvij.
Priez pour elle. *Amen.*

» A côté est gravé un écu à une croix accompagnée de quatre fleurs de lys sans émaux.

» Devant ce tombeau, et à la distance suffisante pour laisser passer une personne entre les deux, on a placé un autre sarcophage semblable et de même élévation sur le pavé, sur la table duquel sont pareillement placés un chevalier armé de toutes pièces et muni de son écu, ayant la tête nue et les cheveux courts, sa femme à sa droite, couverte de la guimpe et de la cape de religieuse. Ces figures sont aussi de pierre

1. Je complète les mots donnés en abrégé par Lionnois.

d'albâtre, et le tombeau est environné des armes de Luxembourg et de Fléville et de huit autres quartiers.

» Derrière la tête de ces figures, et dans le mur, est une grande pierre formant dans son contour un cadre où est gravée cette inscription :

Cy devant gist honoré S^r messire WAIRY
DE FLEVILLE, chivallir, en son vivant
Seigneur dudit Fleville et Bally
D'Allemagne, lequel trespasa l'an
De grace Nostre Seigneur mil iiij^e le xvj^e jour de
septembre.

Y gist aussy honorée dame
MEGAI DE HAUSSONVILLE, en son vivant
Femme dudit Sire Wairy, laquelle
Trespasa l'an mil iiij^e lviiij, le x^e jour
D'avril ; lesquels Seigneur et Dame
Cy devant gisant ont fondé une messe par chacun an
A tousjours en ceste leur chapelle pour le salut
De leurs ames et de leurs parens.
Priez Dieu pour eulx¹.

» Sous la seconde arcade qui sépare la nef du collatéral à droite, est placé un immense tombeau pour sa largeur. Son contour est orné de niches vides et soutient une table assez vaste pour contenir quatre corps, dont deux de chevaliers

1. Je n'ai pas besoin de faire remarquer qu'il doit y avoir erreur dans une des deux dates assignées par Lionnois à ces inscriptions. Je serais même assez porté à croire qu'il a commis une erreur plus grave encore :

en effet, un titre du 7 mai 1748, porte que « noble dame ERMENGAY DE RAVILLE , dame de Fleville, *vefve de meessire Wairy de Fleville,* » avait fondé cinq messes liasses en l'église de Clairlieu ; et il est dit dans un autre titre, du 7 juillet 1450, que Marguerite de Chambley, femme de Jean de Fléville (frère de Warry de Fléville, bailli d'Allemagne), était mère d'Ertmengay ; le véritable nom de celle dernière serait donc assez vraisemblablement celui qui se trouve dans l'acte que je viens de rappeler.

armés et ornés de leurs écus, et les deux autres, placés dans le milieu, sont ceux de leurs femmes. Sur une lame presque horizontale et travaillée en sculpture sur la table de pierre blanche qui couvre le tombeau, est une inscription dont le commencement, concernant le premier chevalier, a été abattu pour faire disparaître la trop grande saillie du monument dans la nef. Voici ce qu'on y lit encore :

Cy gist Daime AGNEL DOU CHASTELLEY, femme Signour THIRY DE

NANEY, chivallier. Elle mourut l'an mil iiiij^e li, lou mardi apres l'Apparition¹.

Cy gyst Signour THIRY qui mourut l'an mil iiiij^e iij.

Cy gist Dame JEANE DE PAROE, femme Signour THIRY.

» Dans le même collatéral, à l'arcade plus bas, faisant la troisième à droite en entrant dans l'église, se trouvent deux autres mausolées semblables aux précédents pour l'élévation et la structure. Sur le premier il n'y a qu'une femme ; sur le second sont un chevalier et son épouse, mais sans inscription ai armoiries qui puissent indiquer les noms de ces personnages.

» Sur l'arcade suivante, plus près de la porte, est aussi un pareil tombeau sur la table duquel il n'y a qu'une femme, mais sans inscription. Sa tête est soutenue sur un coussin par deux anges.

1. Agnès du Châtelet avait épousé, vers l'an 1300, Thierry, fils de Gérard de Nancy, de l'une des plus illustrés maisons de Lorraine, qui posséda longtemps la ville de Nancy, et prit dans la suite, le nom de Lenoncourt. (*Histoire généalogique de la Maison du Châtelet...*, par Dom Calmet.)

Il résulte de ce passage que la date donnée par Lionnois n'est pas exacte, et qu'on doit lire 1352. Il y aurait également une erreur pour l'époque que cet historien assigne à la mort de Thierry, s'il s'agit du mari d'Agnès, et en supposant qu'il ait eu deux femmes.

» Enfin, dans ce même collatéral, en face de l'arcade du milieu de la nef, est attachée sur le mur cette épitaphe :

Cy devant repose le corps de Damoiselle JACOBEE DE VIDRANGE, épouse

de noble JEAN PLUMEREZ, résidant à Viller-lez-Nancy, laquelle décéda le 29 de novembre 1617. Priez Dieu pour son ame.

» Dans tout le collatéral gauche de la nef, on n'aperçoit qu'un seul tombeau, encore semblable aux autres pour la forme, l'élévation et les figures ; mais sans armes ni inscription.

» Tous ces tombeaux sont du XVe siècle¹. Ceux qui ont été placés dans cette église, fort humide, depuis l'inhumation du duc Mathieu, en 1200 et 1300, ont été probablement brisés ou enlevés pour le rehaussement qu'on a été obligé de faire dans le pavé pour se préserver des inondations. »

Tels sont, d'après Lionnois, les monuments qui, à la fin du siècle dernier, se voyaient encore dans l'église de Clairlieu. Suivant cet historien, elle en aurait possédé antérieurement plusieurs autres qu'on aurait dû faire disparaître pour exhausser le sol.

Je ne veux pas contester cette assertion ; je ferai seulement remarquer qu'elle semble peu admissible. D'abord, la destruction des tombeaux n'était pas nécessaire pour élever le pavé ; ensuite, comment les religieux auraient-ils osé renverser des mausolées érigés par les familles de leurs bienfaiteurs, et que ces familles devaient tenir à honneur de conserver ? Cette destruction, si elle eut réellement lieu, ne fut-elle pas plutôt le fait des bandes armées qui dévastèrent l'abbaye, notamment vers la fin du XVe siècle ? D'ailleurs, ni les titres que l'on possède, ni l'inventaire des archives de Clairlieu, ne donnent à penser qu'il y ait eu jamais, dans l'église de ce

1. Il est très-probable, d'après la note relative à Agnès du Châtelet, que les tombeaux de Clairlieu étaient antérieurs au XVe siècle.

monastère, un aussi grand nombre de monuments que le suppose Lionnois. Tous les personnages qui y étaient inhumés n'avaient peut-être pas de tombeau comme les Luxembourg et les Fléville, et il est fort possible qu'on se soit contenté d'indiquer par une simple pierre tombale la place où ils reposaient. Lionnois ne parle pas de ces pierres ; il ne dit rien non plus des chapelles , sous lesquelles devaient probablement exister des caveaux réservés à la sépulture de leurs fondateurs. Je vais essayer de suppléer à son silence à l'aide des documents que j'ai pu recueillir.

En 1308, Gérard de Pulligny demande à être inhumé dans l'église de Clairlieu. En 1386, un membre de la même famille, Pierre, y fonde un anniversaire et trois messes par semaine pour le repos de son âme, et il élit sa sépulture « en la *chapelle* messire Wauthier, son père. » Par son testament en date de 1353, un Gérard de Pulligny, peut-être le fils de celui qui est mentionné en 1308, avait également élu sa sépulture à Clairlieu, du côté de la fosse de Clémence de Dieulouard, jadis dame de Pulligny, sa femme.

En 1362, Renault de Remicourt déclare, par une clause de son testament, qu'il élit sa sépulture « à Nostre Dame de Clerleus, delez le seigneur Jeoffroy, son père, et dame Seville, sa mère. » Plus tard, Pierre Pellegrin de Remicourt, prieur de Clairlieu, fit élever une chapelle à l'endroit où ses ancêtres étaient inhumés Ce fait est rappelé dans un titre de 1538, portant fondation par Claude Pellegrin de Remicourt, de différents luminaires en la *chapelle* que Pierre, son frère, avait fait faire et construire.

Les Fléville avaient aussi une chapelle particulière dans laquelle étaient enterrés deux des personnages dont Lionnois a décrit le mausolée. c'étaient Jean et Marguerite de Chamblé, sa femme, lesquels avaient fait, en 1450, une fondation pour

la célébration de messes « en la *chapelle* Saint-Nicolas, qu'un dit la chapelle des seigneurs de Fléville. »

Le testament de Marguerite de Ville, dame de Pont-Saint-Vincent, en 1485, fait également mention d'une *chapelle des seigneurs* de Germiny, dont on ne connaît pas le fondateur.

D'autres individus, appartenant à des familles moins puissantes, avaient aussi été, comme on l'a vu précédemment, enterrés dans l'église de Clairlieu. Quelques-uns, plus obscurs encore, avaient obtenu seulement la faveur d'être inhumés dans le cloître de l'abbaye¹.

En lisant les détails que nous a laissés Lionnois, on éprouve le regret que cet historien, si prolix à certains égards, n'ait pas cru devoir décrire l'extérieur de cette « vaste et magnifique » église de Clairlieu, ni son portail, qui devait offrir un type précieux de l'architecture du XIIe siècle. Il se borne à dire que cette église était « toute en pierre de taille. » J'ajouterai, d'après un document² qui paraît confirmer cette assertion, que les matériaux employés dans la construction de l'édifice, provenaient de la carrière voisine de l'abbaye, dont les pierres surpassaient en qualité celles de Viterne. Lionnois ajoute que l'église avait été bâtie dès le temps même de la fondation du monastères. C'est plus que probable, puisque le due Mathieu y fut inhumé en 1176, et qu'elle devait être alors, sinon complètement achevée, du moins fort avancée. Mais il est présumable aussi que certaines parties

1. En 1369, Agnès, veuve de Jean Vauthrel, de Laxou, donne 3 sous de cens à l'abbaye, à charge d'un anniversaire pour elle et son mari, et ajoute : « Je eslis ma sépulture on clostre Nostre Dame de Clairleu, deleiz Thiriet mon fils. »

2. Arrêt du Conseil royal des Finances et Commerce, du 12 février 1760, qui permet à l'abbé de Clairlieu de continuer la carrière ci-devant ouverte dans les bois qui lui appartiennent, près de sa maison.

dataient d'une époque plus récente et attestaient les restaurations qu'on avait été obligé d'y faire à la suite des dégradations causées par le temps ou par la main des hommes.

C'est ce qui ressort des termes du testament de Marguerite de Ville, et de la note suivante, que je trouve dans l'Inventaire des papiers de Clairlieu , au chapitre intitulé : Bâtiments, visites générales et particulières et devis : « L'époque la plus ancienne et la plus intéressante à rapporter, sous ce titre, est la *reconstruction* de Clairlieu vers l'année 1485. A ce terme, la guerre qui avait désolé la Lorraine, avait détruit et ruiné les bâtiments de cette abbaye, et on se préparait à les rétablir... Depuis, quoiqu'il se soit opéré bien des changements, l'archive n'offre d'autre preuve de reconstruction que celle d'un dortoir pour un noviciat, vers l'année 1709... »

Bien qu'il ne soit pas parlé de l'église en particulier, on doit supposer qu'elle avait partagé le sort du monastère et subi, comme lui, des mutilations qui nécessitèrent des réparations assez considérables.

Mais ce que n'avaient fait ni les Bourguignons en 1476, ni les huguenots en 1567, ni même les Suédois au XVIIe siècle, il était réservé à nos pères de le voir s'accomplir.

Le 13 octobre 1791, l'abbaye de Clairlieu, vendue comme propriété nationale¹, était vouée à la destruction.

Toutefois, on doit le dire, les administrations locales prirent des mesures pour sauver les tableaux, les stalles et autres objets d'art qu'elle possédait, et pour mettre les tombeaux à l'abri des profanations. C'est, du moins, ce qui résulte des termes d'une lettre adressée, le 17 novembre 1791, aux directoire et procureur syndic de Nancy, par les administrateurs composant le directoire du départements².

1. Avec ses dépendances, pour la somme de 12,000 livres de France.

2. Pièce CXLVI.

Mais l'adjudicataire, pressé de jouir de son acquisition, s'était déjà mis à démolir, en commençant par l'église, sans respect pour les monuments précieux qui y étaient renfermés.

Cet acte prématuré de vandalisme souleva de vives réclamations, surtout de la part des commissaires du grand-duc de Toscane¹ ; le directoire du district fit enjoindre à l'acquéreur de cesser ses travaux, et nomma une commission chargée d'examiner s'il ne se trouvait pas à Clairlieu de restes de princes de la Maison de Lorraine, pour, dans ce cas, faire veiller à leur sûreté et statuer ensuite sur leur exhumation. L'abbé Lionnois, l'architecte Mique et M. Simonin, chirurgien juré aux rapports, furent chargés de cette mission, conjointement avec M. Renaud, administrateur du directoire.

Le 11 juin suivant, ils se transportèrent à Clairlieu, accompagnés de MM. de Vigneron, président du directoire, Therrin, secrétaire-greffier du district, Abram de Vaxoncourt et de Rulles, commissaires du Grand-Duc, Vultrin, son trésorier, et du P. Duchazeau, supérieur des Cordeliers de Nancy. On reconnut d'abord « que quelques malveillants ayant trouvé des facilités à s'introduire dans une église ouverte de toutes parts, avaient dégradé les monuments à l'extérieur et enlevé les épitaphes. » On fit extraire ensuite du milieu du chœur, devant l'autel, des ossements « que la place où ils furent trouvés, les inscriptions voisines, les assertions unanimes des auteurs et des savants et le rapport du sieur Simonin, firent reconnaître aux commissaires pour être ceux de Mathieu, duc de Lorraine, et de Berthe, sa femme². »

Des recherches ultérieures étant restées sans résultat, les ossements de Mathieu et de Berthe furent enlevés et dépo-

1. Pièce CXLVII.

2. Pièce CXLVIII.

sés provisoirement dans la Chapelle ducale des Cordeliers de Nancy¹.

Jusqu'alors, et les documents que je viens de mentionner en font foi, les restes de ces princes étaient demeurés l'objet de la vénération publique, et la réprobation s'était attachée à ceux qui, pénétrant dans l'église de Clairlieu, n'avaient pas craint d'en mutiler les tombeaux. Mais les idées révolutionnaires allaient se développant chaque jour et ne devaient pas tarder à étouffer ces sentiments d'attachement et de patriotisme qui avaient survécu parmi nous à la perte de nos souverains et à celle de notre nationalité.

Les cendres rapportées de Clairlieu avaient été, comme on vient de le voir, déposées d'abord dans la Chapelle ducale., Cet asile n'offrant plus pour elles un refuge assez sûr, on les transféra dans l'église Saint-Epvre, où elles furent placées derrière le maître autel. Mais bientôt, elles ne semblèrent plus être, même en cet endroit, à l'abri des profanations, et on se vit forcé de les en enlever pour les dérober aux outrages qui les menaçaient.

Deux courageux citoyens (MM. Simonin, père et fils) les recueillirent précieusement, et plus tard, quand le calme fut rendu à la patrie, les restes du due Mathieu purent être réunis à ceux des princes de sa Maison, dans la chapelle élevée par Charles III pour devenir le Saint-Denis de la Lorraine².

Pendant ce temps, la vieille église de Clairlieu, avec ses tombeaux, ses inscriptions, ses peintures murales, avait été démolie de fond en comble ; les bâtiments de l'abbaye avaient aussi disparu pour faire place à des constructions nouvelles, et

1. Pièce CXLIX.

2. Voir *Cordeliers et Chapelle ducale de Nancy*, par M. l'abbé Guillaume.

il ne restait plus rien de ces monuments, si longtemps objet de respect et d'admiration¹. Les cantiques sacrés ne se faisaient plus entendre dans la vallée solitaire que les moines remplissaient jadis de leur présence ; on n'entendait plus, au jour de l'Annonciation, les cris joyeux de la foule qui venait assister à la foire² de Clairlieu, à cette fête dont le *cri*³ appartenait à l'abbé en sa qualité de haut justicier sur le territoire de son monastère⁴.

Aujourd'hui, une maison de ferme s'élève près de l'emplacement qu'occupait la tranquille demeure des religieux de Citeaux ; la charrue trace aisément son sillon dans les champs qu'ils défrichèrent en les arrosant de leurs sueurs, et rien, dans le vallon qu'ils habitèrent les premiers, ne rappelle le désert

1. On distinguait encore, il y a quelques années, la trace de l'église et de l'enceinte des bâtiments. On voit seulement aujourd'hui, dans un petit pare appartenant à M. Kaepff, un tumulus formé des débris du transept et de l'abside, et recouvert de végétation. Il est très-probable que si l'on fouillait le sol à cet endroit, on y découvrirait des débris intéressants.

2. Il paraît que cette foire avait une certaine importance, car on voit les seigneurs de Remicourt contester, à diverses reprises, aux abbés de Clairlieu, le droit de prélever une pièce sur les marchandises qui s'y exposaient en vente.

3. Un acte en forme de procès-verbal, dressé le 25 mars 1615, porte que le cri de la fête à Clairlieu se faisait de par Dieu et Notre-Dame, patronne du lieu, le duc de Lorraine et l'abbé de Clairlieu.

4. On lit dans l'inventaire des titres de Clairlieu . « En parcourant le registre des causes et actes de juridiction, on y trouve des sentences préparatoires rendues sur la plainte par les maire et gens de justice de Clairlieu , car il paraît qu'alors (1686) la justice y était administrée par ces sortes d'officiers, au lieu de juges-gardes, ainsi que cela se pratique actuellement tant dans cette terre que dans toutes celles de la Lorraine. Cet usage s'est maintenu pour cette terre jusqu'au 8 février 1703, époque de la réception de M. Main, avocat à la Cour, à l'Office de juge-garde. »

affreux où ils vinrent dresser leurs tentes pour s'y livrer à la prière et aux travaux de l'agriculture. Cette transformation est leur ouvrage, et Mathieu Ier, en changeant le nom de ce *lieu amer* en celui de *Clairlieu*, y a pour jamais attaché leur souvenir.